

anglais  
contracting-out

français  
impartition n. f.

Syn.  
outsourcing

Déf. :

Acte par lequel un agent économique, par exemple une entreprise, fait participer un autre agent, de quelque manière que ce soit, à la production d'un bien ou à la prestation d'un service, plutôt que d'en assurer lui-même la réalisation d'ensemble.

Note(s) :

L'externalisation, quant à elle, se réfère au fait de confier à l'extérieur la gestion entière d'une activité de l'entreprise.

*Impartition* est un terme générique qui recouvre des formes diverses, notamment la sous-traitance, la cotraitance et la concession. Dans la langue courante, l'emploi du terme *sous-traitance* est fréquent dans ce sens, même si l'impartition englobe la sous-traitance.

[Office de la langue française, 2002]

**anglais**

**facilities management**

Syn.

**facility management**

Terme(s) apparenté(s)

**outsourcing**

Abrév.

**FM**

**français**

**infogérance** n. f.

Syn.

**gérance informatique** n. f.

Terme(s) apparenté(s)

**impartition** n. f.

**impartition informatique** n. f.

**externalisation** n. f.

**externalisation informatique** n. f.

**externalisation de l'informatique** n. f.

Déf. :

Prise en charge contractuelle, par un prestataire extérieur, de la totalité ou d'une partie des ressources informatiques d'une entreprise.

Note(s) :

Dans plusieurs contextes, on utilise aussi les termes *externalisation de l'informatique* et *externalisation informatique*. En fait, il s'agit bien, pour une entreprise, de confier à une autre la gestion de ses systèmes informatiques. Le terme *externalisation* devient alors synonyme d'*infogérance*. Cette synonymie est également possible en anglais entre les termes *outsourcing* et *facilities management*. En France, la Commission ministérielle de terminologie informatique propose de réserver l'utilisation du terme *externalisation* à l'infogérance qui n'est pas seulement basée sur l'exploitation des systèmes, mais aussi sur leur développement évolutif.

On rencontre aussi, surtout au Québec, les termes *impartition informatique* et *impartition*.

[Office de la langue française, 2002]